



## COMMUNIQUE

### **Lancement des activités de la nouvelle autorité de régulation des jeux d'argent et de hasard en Guinée**

La Direction Générale de l'**Autorité de Régulation du Secteur des Jeux et Pratiques Assimilées (ARSJPA)**, autorité administrative et indépendante créée par le décret **D/2023/045/PRG/CNRD/SGG** du 28 janvier 2023, informe les populations en général et les acteurs du secteur des jeux en particulier, du lancement de ses activités sur l'ensemble du territoire national à compter de ce vendredi 12 mai 2023.

Conformément aux dispositions de ce décret, l'**ARSJPA** est chargée de l'organisation, la régulation, la réglementation, la surveillance et du contrôle du secteur des jeux en Guinée. Ainsi, ses attributions, d'organe régulateur, couvrent tous les segments de jeu d'argent et de hasard : **Loto, Pari sportif, PMU, Casino, jeux en ligne et virtuels, tombola, grattage, promo commerciale...**

L'**ARSJPA** rassure les acteurs économiques évoluant dans le secteur des jeux ainsi que les parieurs, de sa disponibilité à mettre en place en leur faveur, dans les prochains jours, un programme de vulgarisation et de promotion de la nouvelle réglementation applicable audit secteur.

Pour les renseignements, demandes et/ou plaintes, merci de nous contacter :

**Adresse : Quartier Boulbinet, Cité des Nations, Villa 33, Commune de Kaloum, Conakry - Rép. Guinée**  
**Téléphone : 612 13 03 03 – 612 13 04 04**  
**Email : [info@arsjpa.gov.gn](mailto:info@arsjpa.gov.gn)**

Conakry, le 12 mai 2023

**LA DIRECTION GENERALE**

